



LIGUE DE FOOTBALL DE LAGUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football

Membre de l'Union Caribéenne de Football Membre de la CONCACAF

Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98

Email : football.guyane@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du 22 septembre 2026 : Début de la séance 19h00

ORDRE DU JOUR :

- 1- PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 8 SEPTEMBRE 2026
- 2- ENTENTE US MACOURIA – ASC ARMIRE CATEGORIE U19
- 3- CALENDRIERS U15-U17-U19
- 4- DESIGNATION DU NOMBRE DE U20 POUVANT EVOLUER DANS LES COMPETITIONS U19

Présents:

Steven CAROUPANAPOULLE ; Andral CHALOT ; Muriel HIGHT ; Judes AGATHON ; Muriel ICARÉ-NOUREL ; Patrick JEAN-BAPTISTE-NICOLAS ; Teed GASPARD ; Sandrine ASDRUBAL ; Yasmina MERILLE ; Franck JACQUET ; Bernadin MONIMONFOU ; Désiré Harold KAKAÏ ;

Absents Excusés:

Guy Grégory PRÉVOT; Florentin POPIEUL; Roberto EUGENE; Faufé DJABA;

Absents:

Rollin BELLONY; Yannick MARIEMA-HORTH;

1- PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 8 SEPTEMBRE 2026

Après échange et discussion.

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider le procès-verbal du comité directeur du 8 septembre 2026.

2- ENTENTE US MACOURIA – ASC ARMIRE CATEGORIE U19

Le Comité Directeur prend connaissance de la demande d'entente entre l'US Macouria et l'ASC Armire pour la catégorie U19, enregistrée sur Footclubs le 9 juin 2026. Après examen du dossier et conformément aux dispositions de l'article 39 bis des Règlements Généraux de la FFF, le Comité Directeur doit se prononcer sur son accord relatif à la mise en place ou non de cette entente.

Après échange et discussion.

LE COMITE DIRECTEUR

À la majorité des membres présents,

DÉCIDE.

De valider cette entente pour la saison 2026-2027.

Cette autorisation est accordée pour une durée d'une saison sportive et demeure soumise au respect des dispositions réglementaires applicables aux équipes en entente.

3- CALENDRIERS U15 - U17 - U19

La présentation est effectuée par le Premier Vice-Président, Teed GASPARD. Après présentation des calendriers et échanges entre les membres sur l'organisation des compétitions U15, U17 et U19 pour la saison 2026-2027, il est proposé de procéder à leur adoption.

LE COMITE DIRECTEUR

À la majorité des membres présents,

DÉCIDE

D'approuver les calendriers des compétitions U15, U17 et U19 tels que présentés pour la saison 2026-2027 ;

De mandater l'administration de la Ligue afin d'assurer leur diffusion auprès des clubs ainsi que des commissions compétentes ;

De préciser que toute modification ultérieure de ces calendriers demeurera soumise aux dispositions réglementaires en vigueur ainsi qu'aux contraintes et nécessités d'organisation des compétitions ;

De préciser que, pour le championnat Régional 2 U15, un tirage au sort sera organisé afin de constituer les deux poules de la compétition.

La présente décision prend effet immédiatement.

4- DESIGNATION DU NOMBRE DE U20 POUVANT EVOLUER DANS LA CATEGORIE U19

Après échanges et discussions relatifs au nombre de joueurs U20 autorisés à participer aux compétitions U19,

LE COMITE DIRECTEUR

À la majorité des membres présents,

DÉCIDE

De fixer à cinq (5) le nombre de joueurs U20 autorisés à évoluer dans la catégorie U19 ;

De préciser que cette disposition s'applique pour la saison 2026-2027 dans le respect des règlements généraux et des règlements des compétitions ;

De mandater les commissions compétentes et l'administration de la Ligue pour assurer la mise en œuvre et le contrôle de cette mesure.

La présente décision prend effet immédiatement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève le 22/09/2026 à 21h45.

La Secrétaire Générale

Sandrine ASDRUBAL



Le Président

Steven CAROUPANAPOULLE

